

RAPPORT ANNUEL 2024

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services



temp**service**

9 février 2024

Convention collective de travail
Location de services

Sommaire

Rapport d'activité application	4
Rapport d'activité formation continue	10
Rapport d'activité tempcare	12
Rapport de la commission de recours.....	13
Rapport de la commission des finances	15
RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	18
Annexe.....	28

La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services (AFPL)

En 2024, le comité de la CPSLS s'est réuni à six reprises. Il a préparé les travaux du comité directeur et des commissions. La CPSLS s'est réunie à sept reprises, et elle s'est notamment penchée sur les thèmes suivants :

Collaboration avec les commissions paritaires d'autres CCT étendues (CCT-DFO) :

Sur la base du résultat des négociations pour la nouvelle CCT 2024 - 2027, les accords de collaboration entre la CPSLS et les commissions paritaires des CCT déclarées de force obligatoire ont été négociés, développés et conclus avec les différentes branches.

Révision du contrat-cadre pour la solution de branche IJM :

La CPSLS a poursuivi et mené à terme la discussion entamée l'année précédente sur la révision du contrat-cadre existant. Après plusieurs séances de négociations avec les compagnies d'assurance, le nouveau contrat-cadre adapté a finalement été approuvé et signé début juillet 2024.

Développement d'un monitoring des contrôles et révision de la stratégie de contrôle :

Le groupe de travail (GT) Application mis en place par la CPSLS a développé, en étroite collaboration avec le secrétariat de tempcontrol, un monitoring de tous les contrôles effectués et achevés ces dernières années par les organes d'exécution des branches couvertes par une CCT étendue et par la CCT Location de services auprès des entreprises assujetties. La CPSLS dispose ainsi d'un bon instrument pour observer et piloter mieux et plus efficacement l'activité de contrôle.

Le GT Application a également mis à jour la stratégie de contrôle basée sur les risques. Celle-ci a été traitée et adoptée par la CPSLS.

Optimisations chez temptraining :

L'année suivante, après le remaniement complet et la numérisation du portail pour le dépôt des demandes de formation continue, la CPSLS a continué à adapter les bases réglementaires pour optimiser les processus. En outre, les moyens nécessaires au lancement d'une vaste campagne publicitaire ont été débloqués. Le nombre de demandes déposées et traitées a fortement augmenté au cours de l'année sous revue et a dépassé les objectifs prévus.

Commission professionnelle Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS), état au 31.12.2024

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Schmucki	Bruno	Unia	Président, Représentant des employeurs
Fischer-Rosinger	Myra	swissstaffing	Vice-Présidente, Représentante des travailleurs
Polito	Véronique	Unia	Représentante des travailleurs
Elmer	Hannes	Société des employés de commerce	Représentant des travailleurs
Fröhli	Nico	Syna	Représentant des travailleurs
Riepschhoff	Tanja	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)
Droz-dit-Busset	Olivier	swissstaffing	Représentant des employeurs
Schneuwly	Yves	swissstaffing	Représentant des employeurs
Eichenberger	Michel Christian	swissstaffing	Représentant des employeurs
Bock	Beatrix	Kessler & Co AG	Représentante du secrétariat tempcare (responsable)
Rennenkampff	Kaj	Unia	Représentant du secrétariat tempcontrol (responsable)
Trenna	Claudio	swissstaffing	Représentant du secrétariat temptraining (responsable)
Campanello	Bruna	Unia	Membre remplaçant
De Cerjat	Nicole	Société des employés de commerce	Membre remplaçant
Häberli	Christoph	Unia	Membre remplaçant
Aversa	Michele	Syna	Membre remplaçant
Eicher	Boris	swissstaffing	Membre remplaçant
Osterfeld	Marius	swissstaffing	Membre remplaçant
Oberlin	Karin	Angestellte Schweiz	Membre remplaçant
		KPMG	Organe de révision

Rapport d'activité application

Situation initiale

En 2024, l'activité de contrôle s'est maintenue à un niveau élevé. De plus, des efforts supplémentaires ont été mis en œuvre afin d'affiner la standardisation et l'amélioration du processus de contrôle. Ainsi, les modèles de rapports de contrôle et de décisions ont été une nouvelle fois améliorés et précisés grâce aux inputs des trois régions linguistiques. Le développement des instruments de contrôle se présente comme un processus d'amélioration continue (PAC). Cela se concrétise par des rapports de contrôle améliorés et standardisés qui font l'objet d'un bon accueil de la part des entreprises contrôlées.

De nouveau, en 2024, les secrétariats des CPPR ont reçu de nombreuses demandes concernant la CCT Location de services.

L'introduction et le développement continu du nouvel instrument Baticontrol ont constitué un défi supplémentaire pour les CPPR.

En 2024, sur les 1260 entreprises assujetties, 288 (23%) ont été contrôlées par tempcontrol. A cela s'ajoutent environ 360 contrôles effectués par d'autres commissions paritaires de CCT déclarées de force obligatoire.

Service d'encaissement

Le service d'encaissement s'est surtout chargé du traitement de cas particuliers pour lesquels la soumission devait être clarifiée de manière plus approfondie. Il y a de plus en plus de domaines pour lesquels la délimitation avec la location de services doit être clarifiée. Outre le secteur informatique et les entreprises privées d'aide et de soins à domicile (Spitex), il s'agit désormais d'entreprises qui travaillent selon le modèle du portage salarial, mais dont certaines relèvent de la location de services.

Groupe de travail Application

Le groupe de travail « Application » s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année. Ses travaux ont porté principalement sur la révision du calculateur des peines conventionnelles, une tâche qui a pu être menée à bien avec succès. Un autre thème abordé a été le monitoring, qui a été mis en place à la demande des partenaires sociaux et à partir duquel une stratégie de contrôle basée sur les risques a été élaborée pour l'année 2025. En outre, le GT Application s'est penché sur le développement du calculateur des suppléments salariaux.

Secrétariat d'application, secrétariats des CPPR

Le personnel du secrétariat d'application et des trois secrétariats des CPPR est resté identique. Les secrétariats des CPPR ont été soutenus dans la mise en œuvre de Baticontrol. Le secrétariat d'application a soutenu les partenaires sociaux lors du dépôt de la demande de déclaration de force obligatoire. Malgré un calendrier serré, il a été possible d'éviter une situation sans DFO.

Tempdata

Comme chaque année, l'équipe tempdata a organisé une séance avec les utilisateurs de données. En ce qui concerne le développement de la base de données, un investissement important a été réalisé dans la gestion des contrats. En outre, les bases pour le calculateur des suppléments salariaux ont été développées. Les publications de nouvelles CCT ou de CCT modifiées ont généralement eu lieu plusieurs jours avant l'entrée en vigueur des modifications correspondantes.

Secrétariat d'application

Direction	65%
Administration	310%
Coll. spécialisés	470%
Pôle juridique	265%
Encaissement	100%

CPRA

Direction	200%
Coll. juridique	200%
Secrétariat	300%

CPRR

Direction	240%
Secrétariat	80%

CPRI

Direction	40%
Coll. juridique	40%
Secrétariat	100%

Commission Paritaire Régionale de la suisse Alémanique (CPRA)

En 2024, la CPRA a tenu 9 séances (6 séances sur place à Olten et 3 séances en ligne).

En 2024, un grand bouleversement a eu lieu avec l'arrivée de trois nouveaux membres, Maurice Locher, Philipp Müller et Urs Suter, ainsi que du nouveau membre suppléant permanent Martin Wey. La CPRA a également organisé en 2024 une formation de ses contrôleuses et de ses contrôleurs.

En 2024, la CPRA était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Locher	Maurice	swissstaffing	Président, Représentant des employeurs
Diezig	Alexander	tempcontrol	Secrétaire
Klaus	Beatrice	tempcontrol	Secrétaire
Erismann	Reto	swissstaffing	Représentant des employeurs
Müller	Philipp	swissstaffing	Représentant des employeurs
Suter	Urs	swissstaffing	Représentant des employeurs
Arifaj	Bajram	Syna	Représentant des employés
Bischofberger	Felix	EC Suisse orientale	Représentant des employés
Jacob	Heiko	Unia Zurich-Schaffhouse	Représentant des employés
Käppler	Manuel	Unia Argovie / Nord-Ouest de la Suisse	Représentant des employés
Gähme	Anke	Unia Suisse orientale-Grisons	Représentante des employés (membre suppléant permanent)
Kronmüller	Johanna	Unia Argovie / Nord-Ouest de la Suisse	Représentante des employés (membre suppléant permanent jusqu'à 04.2024)
Wey	Martin	Employés Suisse	Représentant des employés (membre suppléant permanent à partir de 10.2024)

Activité en 2024

Décisions de contrôle prises	193
Rapports de contrôle reçus	140
Décisions notifiées	114
Peines conventionnelles prononcées	54
Recours déposés	7
Procédures clôturées	168

Commission Paritaire Régionale de la suisse Romande (CPRR)

En 2023, la CPRR s'est réunie à sept reprises dont une séance consacrée exclusivement au thème de la demeure. Les dossiers impliquant une demeure et pour lesquels le processus de clôture n'a pas pu être activé l'année passée ont finalement pu être clôturés en 2023, les partenaires sociaux s'étant mis d'accord.

La majorité des dossiers ont pu être traités mais aussi des cas plus complexes qui ont pris plus de temps parce qu'ils nécessitaient un examen plus approfondi. C'est le cas notamment des sociétés IT qui ne spécifiaient pas forcément le paiement du 13^{ème} salaire. Les discussions au sein de la Commission ont abouti à l'élaboration d'une circulaire d'information destinée à toutes les entreprises en Suisse romande sur le rappel des obligations liées au paiement du 13^{ème} salaire.

La Commission a notamment mis en place de nouveaux contrôles d'assujettissement. Trois annonces de contrôles de soumission ont été envoyées cette année. Un rapport de contrôle d'assujettissement a été établi à la suite d'un contrôle lancé à la fin de l'année dernière dont une décision rendue par la suite et pour laquelle la société a déposé récemment un recours.

De manière générale, la collaboration avec les entreprises était bonne et empreinte d'un bon esprit de coopération. Les contrôles se sont déroulés sans grandes difficultés.

En 2024, la CPRR était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cambria	Serena	swissstaffing	Présidente Représentante des employeurs
Brito	Andrea	Sekretariat CPRR	Secrétaire
Schwab	Robin	Secrétariat CPRR	Secrétaire a.i
Zufferey	Francine	Unia Valais	Représentante des travailleurs
Landry	Abdeslam	Unia Vaud	Représentant des travailleurs
Sendra	Richard	Syna Lausanne	Représentant des travailleurs
Lena	Rebecca	Unia Jura	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Wirthner	Louis	Employés Suisse	Représentant des travailleurs
Szalai	Zoltan	Employés Suisse	Représentant des employeurs (à partir de novembre 2024)
Lang	Gautier	swissstaffing	Représentant des employeurs
Knösel	Thomas	swissstaffing	Représentant des employeurs (jusqu'en octobre 2024)
Hopwood	Miles	swissstaffing	Représentant des employeurs (à partir de janvier 2024)
Gattoni	Fabian	swissstaffing	Représentant des employeurs (à partir d'octobre 2024)

Activité en 2024

Décisions de contrôle prises	63
Rapports de contrôle reçus	52
Décisions notifiées	47
Peines conventionnelles prononcées	18
Recours déposés	0
Procédures clôturées	26

Commission professionnelle paritaire régionale de la Suisse italienne de la Location des services (CPRI)

Au cours de l'année 2024, la CPRI s'est réunie à quatre reprises. À l'occasion de ces séances, elle a traité aussi bien des dossiers en cours que des procédures plus anciennes, dont certaines ont nécessité un examen plus lent ou plus approfondi.

Au cours de l'année, la CPRI a répondu comme d'habitude aux demandes d'information reçues en temps utile et a collaboré intensivement avec les autres organes de contrôle actifs dans la région (commissions paritaires, canton) en jouant un rôle proactif. A cet effet, outre une formation destinée aux organes de contrôle, une formation a été organisée en 2024 pour les agences de la région, à laquelle ont participé plus d'une centaine de personnes issues de plus de quarante agences représentées, avec des intervenants des commissions paritaires et des invités de l'autorité cantonale.

Comme l'année précédente, la commission réaffirme une tendance positive en ce qui concerne le respect par les entreprises des dispositions de la CCT en matière de location de services : les infractions constatées concernent principalement les secteurs liés à la construction.

Fin 2024, la CPRI était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Guggiari	Sharon	swissstaffing	Présidente, Représentante des employeurs
Cadenazzi	Dario	Secrétariat CPRI	Secrétaire
Coppi	Paolo	OCST	Représentant des travailleurs
Milani	Gabriele	Unia Tessin & Moesa	Représentant des travailleurs
Cima	Igor	Unia Tessin und Moesa	Représentant des travailleurs
Peduzzi	Stefano	SIC Tessin	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Restuccia Martignano	Sibilla	swissstaffing	Représentante des employeurs
Marzano	Fabrizia	swissstaffing	Représentante des employeurs
Colombara	Filippo	swissstaffing	Représentant des employeurs (Membre suppléant permanent)

Activité en 2024

Décisions de contrôle prises	19
Rapports de contrôle reçus	22
Décisions notifiées	25
Peines conventionnelles prononcées	7
Recours déposés	7
Procédures clôturées	25

Remarques générales

En règle générale, la plupart des contrôles se sont déroulés sans grandes difficultés. La collaboration avec les entreprises était généralement très bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Nous avons néanmoins dû constater que la gestion des dossiers ainsi que des informations nécessaires pour la mise en œuvre d'un contrôle était insuffisante. Le contrôle du temps de travail était, en particulier, très complexe, car il n'était la plupart du temps que saisi sommairement de manière électronique. Les rapports de temps de travail devaient dès lors être passés en revue un par un afin par exemple de pouvoir constater si des heures supplémentaires avaient été effectuées et indemnisées en conséquence.

Les principaux manquements constatés concernaient le respect du temps de travail ainsi que le paiement des suppléments relatifs aux heures supplémentaires. Les manquements constatés ont la plupart du temps été corrigés et, lorsque cela était nécessaire, des versements rétroactifs ont été effectués. Ceci est également illustré par le nombre élevé de clôtures de procédures.

Comportement non coopératif

Il est arrivé, de manière ponctuelle, que certaines entreprises se montrent peu coopératives : elles refusaient de transmettre les informations et documents requis, et n'étaient pas disposées à corriger des erreurs pourtant manifestes. Dans ce type de situation, les frais de contrôle deviennent particulièrement élevés, et l'outil mis à disposition par les autorités d'exécution de la CCT Location de services atteignait rapidement ses limites. Forts de ces expériences, les délais ont été accordés de manière de plus en plus restrictive.

Collaboration et coordination améliorées

La collaboration avec les autorités cantonales d'exécution a pu être encore améliorée. Il en va de même de la coordination de l'activité d'exécution avec les secrétariats d'application des autres branches.

Mise en œuvre

Les cas dans lesquels les CPPR rencontrent des difficultés à mettre en œuvre les décisions prises sont en constante augmentation. De nombreuses entreprises peinent à fournir, via des relevés bancaires, la preuve du paiement rétroactif des salaires, ou à procéder a posteriori aux déclarations requises pour la LPP.

Par ailleurs, les CPPR sont de plus en plus souvent confrontées à des situations où les peines conventionnelles prononcées ne sont pas payées, même après deux rappels, ce qui nécessite le lancement de procédures d'exécution. Il s'agit toujours de cas isolés, mais qui engendrent des coûts particulièrement élevés.

Rapport d'activité formation continue

L'année 2024 a confirmé la dynamique de croissance de temptraining. À la fin de l'année, l'équipe du secrétariat comptait onze collaborateurs. Avec 22 998 demandes de formation continues déposées (voir graphique 1), un nouveau record a été atteint depuis la création de temptraining en 2012.

Le nombre de demandes approuvées s'est élevé à 6 524 (graphique 1), pour un montant total de 9 878 299 francs suisses (graphique 2). Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes, en raison d'un changement de réglementation majeur introduit fin 2023. Désormais, il n'est plus nécessaire de déposer une demande avant le début du cours. Les travailleurs temporaires peuvent directement solliciter le remboursement après avoir terminé leur formation. Cette évolution a pour effet de décaler une grande partie des demandes vers la phase de paiement, rendant les chiffres des demandes approuvées non comparables avec les années précédentes.

Cette modification a entraîné une hausse significative des paiements. En 2024, 16 674 demandes ont été remboursées (graphique 1), pour un montant total de 17 401 692 francs suisses (graphique 2). La simplification des procédures et la meilleure visibilité de temptraining ont contribué à un accroissement notable de l'utilisation de l'offre.

Une avancée importante a été la mise en place de la première interface pour la transmission automatique des heures de mission. Grâce à elle, les travailleurs temporaires et les agences de placement n'ont plus besoin de soumettre ces données manuellement. Les demandes de budget peuvent ainsi être traitées plus rapidement et avec une meilleure précision.

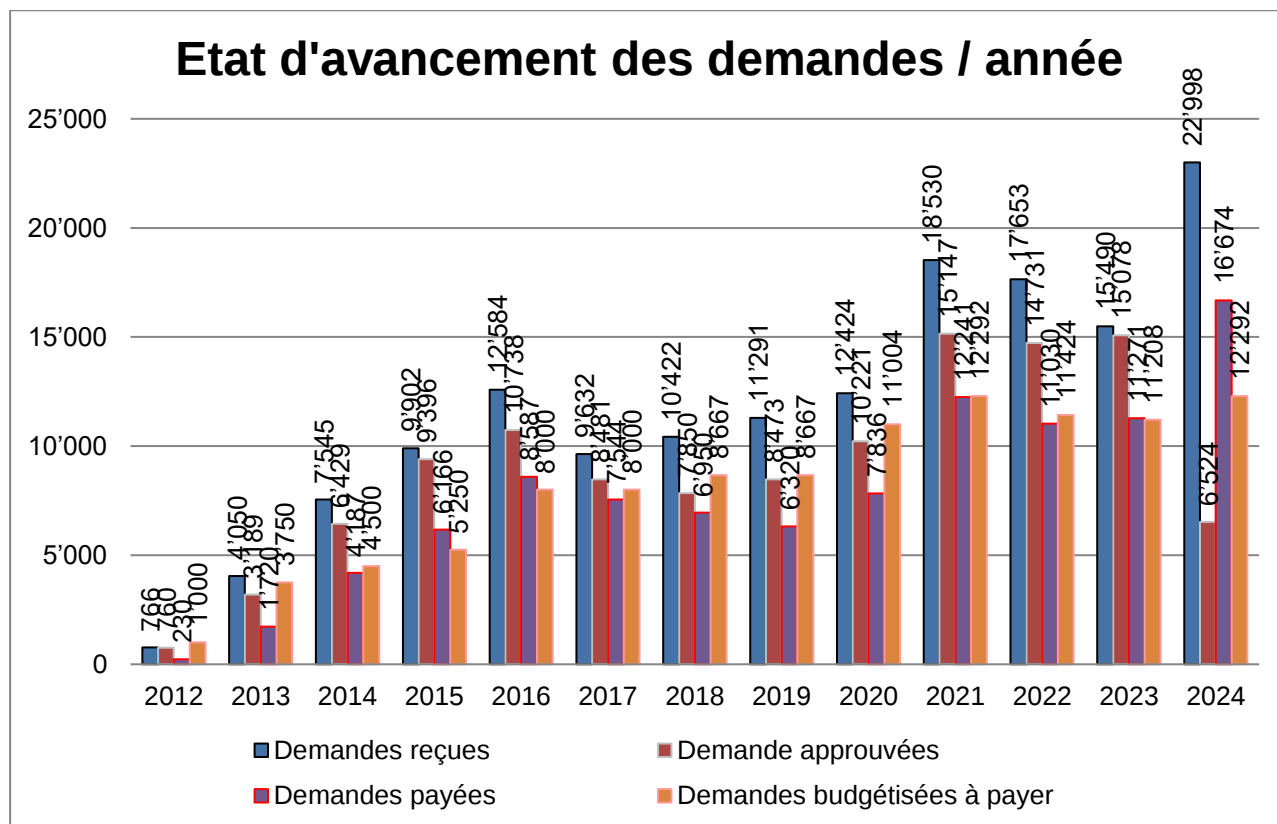
Autre nouveauté : il est désormais possible de déposer des demandes groupées pour les cours de sécurité au travail via le portail web. Un seul formulaire suffit pour inscrire et facturer plusieurs participants à une même formation. Cette mesure réduit considérablement la charge administrative, en particulier pour les agences de location de services.

Afin de mieux accompagner les utilisatrices et utilisateurs, de nouvelles vidéos explicatives ont été publiées en 2024. Elles présentent notamment la procédure de demande, le système de budget ainsi que la vérification d'identité. Des améliorations techniques du portail web ont également été mises en œuvre. Pour 2025, d'autres optimisations sont prévues, notamment en ce qui concerne la recherche et l'annuaire des cours. L'objectif est de supprimer les doublons dans les suggestions et d'améliorer l'expérience utilisateur.

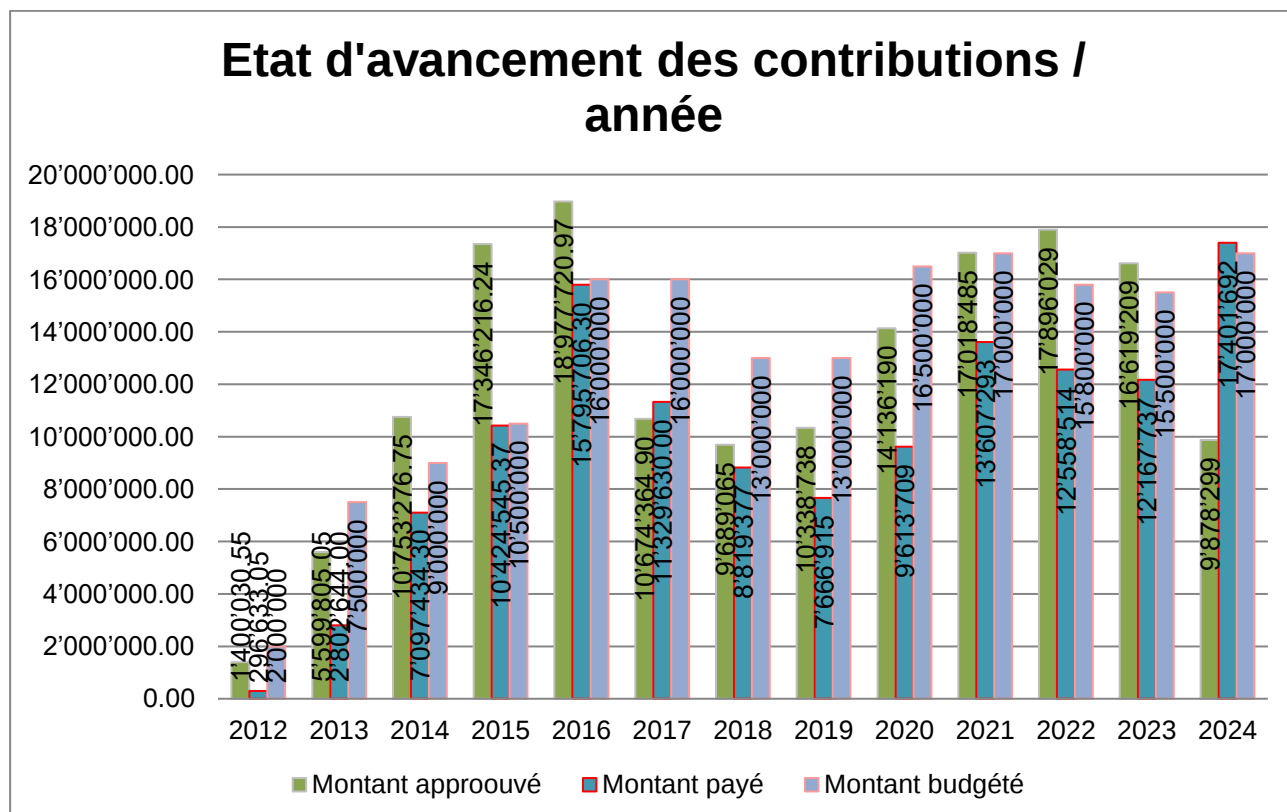
Enfin, la seconde moitié du mois d'octobre a marqué le lancement de la campagne « Dépasse-toi ! ». Elle visait à toucher un plus grand nombre de travailleurs temporaires et à promouvoir davantage l'offre de formation. Résultat : 30 millions d'affichages publicitaires et 65 509 clics sur les contenus proposés. Le trafic sur la page d'accueil de la campagne a plus que doublé par rapport au quatrième trimestre 2023, témoignant d'un intérêt croissant pour la formation continue via temptraining.

Graphiques

Graphique 1



Graphique 2



Rapport d'activité tempcave

859 contrats (contre 749 l'année précédente) ont été traités via la solution de branche IJM.

La masse salariale subventionnée s'est élevée à 5,252 milliards de francs, enregistrant une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. 86,8 % de la masse salariale soumise à la CCT Location de services (contre 85,4 % en 2023) étaient couverts par la solution de branche IJM. Les subventions de primes versées ont augmenté de 3 %, atteignant un montant total de 21,008 millions de francs.

Développement des années 2012 à 2023 :

Année	Masse salariale déterminante	Montant de la subvention	Taux de prime moyen
2012	CHF 2'285'149'217	CHF 9'140'597	2,88%
2013	CHF 2'638'541'478	CHF 10'554'166	2,79%
2014	CHF 2'781'302'992	CHF 11'125'212	2,68%
2015	CHF 2'852'321'411	CHF 11'409'286	2,60%
2016	CHF 3'097'656'738	CHF 12'390'627	2,31%
2017	CHF 3'509'916'442	CHF 14'039'666	2,37%
2018	CHF 4'034'596'678	CHF 16'138'387	2,28%
2019	CHF 4'144'475'019	CHF 16'577'900	2.46%
2020	CHF 3'886'277'142	CHF 15'545'109	2.51%
2021	CHF 4'568'609'154	CHF 18'274'437	2.85%
2022	CHF 5'115'465'966	CHF 20'461'864	2.88%
2023	CHF 5'251'944'498	CHF 21'007'778	3.02%

Le taux de prime moyen a augmenté pour atteindre 3,02 % en 2024 (contre 2,88 % l'année précédente).

69,5 % de la masse salariale ont été assurés avec un délai d'attente de 2 jours, et 17,4 % avec un délai de 30 jours. Les autres délais d'attente (1, 3, 7, 14, 60 et 90 jours) représentent chacun moins de 5 % de la masse salariale.

Les recettes de primes, en tenant compte d'une subvention de 0,4 %, se sont élevées à 139,350 millions de francs.

Les prestations versées par les assureurs ont totalisé 116,373 millions de francs. Le taux de prestations, calculé sur la base des primes de risque encaissées (soit 123,109 millions de francs), s'est établi à 95 %, contre 110 % l'année précédente.

Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services statue sur les recours déposés par les personnes concernées contre :

- Des décisions de soumission
- Des décisions de constatation
- Des peines conventionnelles prononcées
- Des décisions découlant de contrôles, notamment la prise en charge des frais de contrôle
- Des décisions concernant les demandes de prise en charge des frais de formation continue
- Des décisions concernant les demandes de prises de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la CPSLS et des CPPR (art. 39, al. 2 de la CCT Location de services).

La commission de recours se compose 2024 des personnes suivantes :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Widmer	Marc	swissstaffing	Président
Zemp	Leander	Adecco Ressources Humaines SA Head of Legal	Vice-Président Représentant des employeurs
Dick	Regula	Syna – le syndicat Responsable du service juridique	Représentante des travailleurs
Vonaesch	Martin	Adecco Ressources Humaines SA Head of Legal	Représentant des employeurs
Balscheit	Philipp	Coople (suisse) SA	Représentant des employeurs (Membre suppléant permanent)
Heger	Pierre Serge	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)

En 2024, la commission de recours a tenu cinq séances ordinaires au cours desquelles elle a examiné les dossiers de recours suivants :

Instance précédente	Objet	Statut
CPSLS, représentée par tempcontrol	Soumission à la CCT Location de services	0 décision rendue
CPRA	Contrôle paritaire	16 décisions rendues
CPRR	Contrôle paritaire	2 décisions rendues
CPRI	Contrôle paritaire	4 décisions rendues
CPSLS, représentée par temptraining	Formation continue	50 décisions rendues

2024	Recours déposés	CR - décisions	Recours admis (totalement)	Recours admis (partiellement)	Refus
CPRA	10	16	2	6	8
CPRR	4	2	0	2	0
CPRI	7	4	0	3	1
temptraining	75	50	28	0	22
Total	96	72	30	11	31

Rapport de la commission des finances

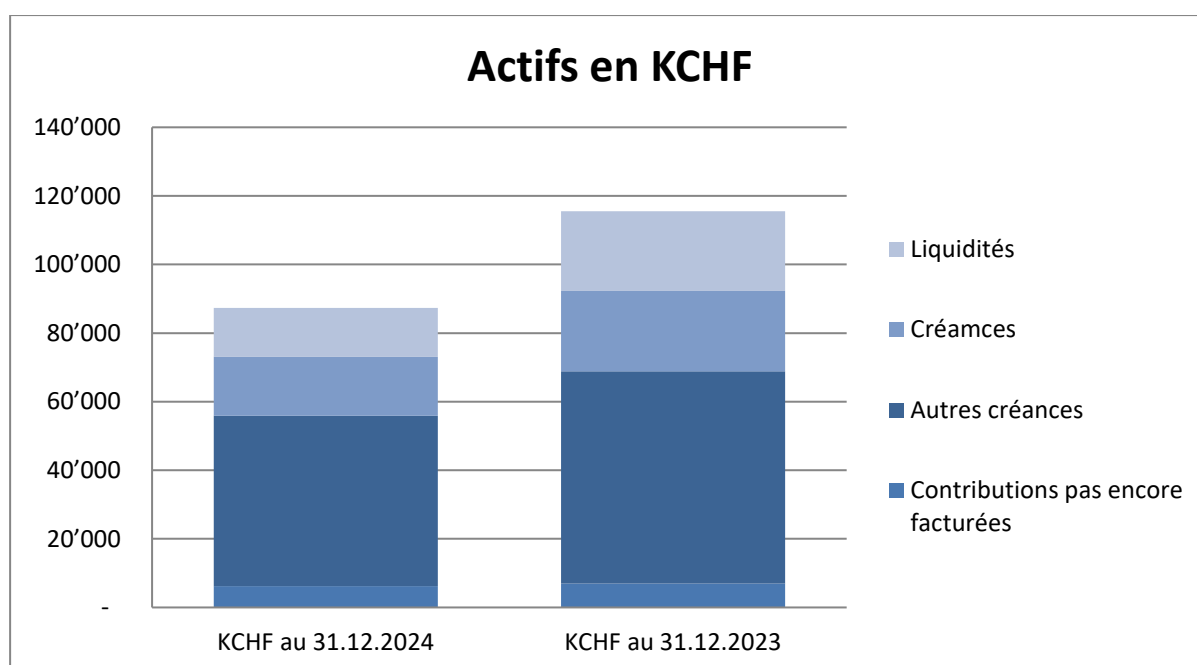
Finances

A partir du 1^{er} mars 2024, les contributions paritaires ont été réduites de 1 % à 0,8 %. Cette diminution a entraîné une baisse des recettes provenant des contributions paritaires de 13 915 000 CHF, soit 21,4 %. En raison de ces revenus inférieurs et d'une augmentation des dépenses dans toutes les antennes, les réserves ont diminué de 12 555 000 CHF au cours de l'année 2024.

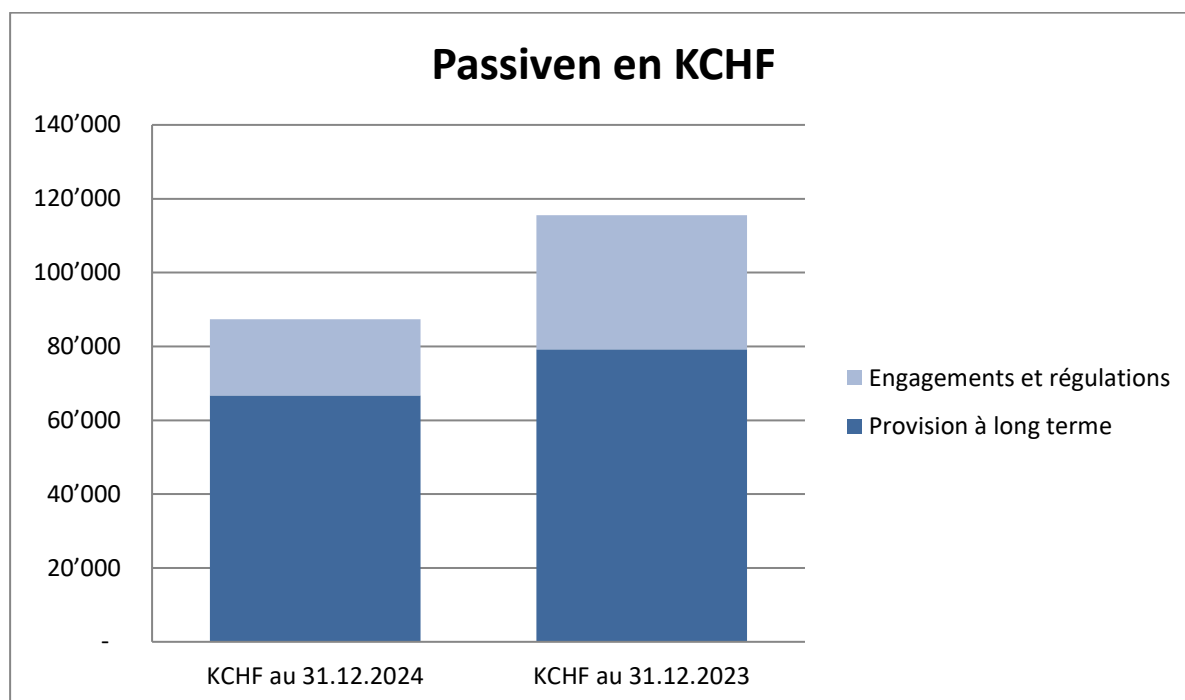
Rapport financier annuel

Bilan

En raison de la réduction des réserves ainsi que de la diminution des dettes, les liquidités et placements ont diminué de 21 085 000 CHF au 31 décembre 2024. Par ailleurs, les créances et les contributions non encore facturées se sont également réduites de 7 046 000 CHF à la même date, en lien avec la baisse des recettes.



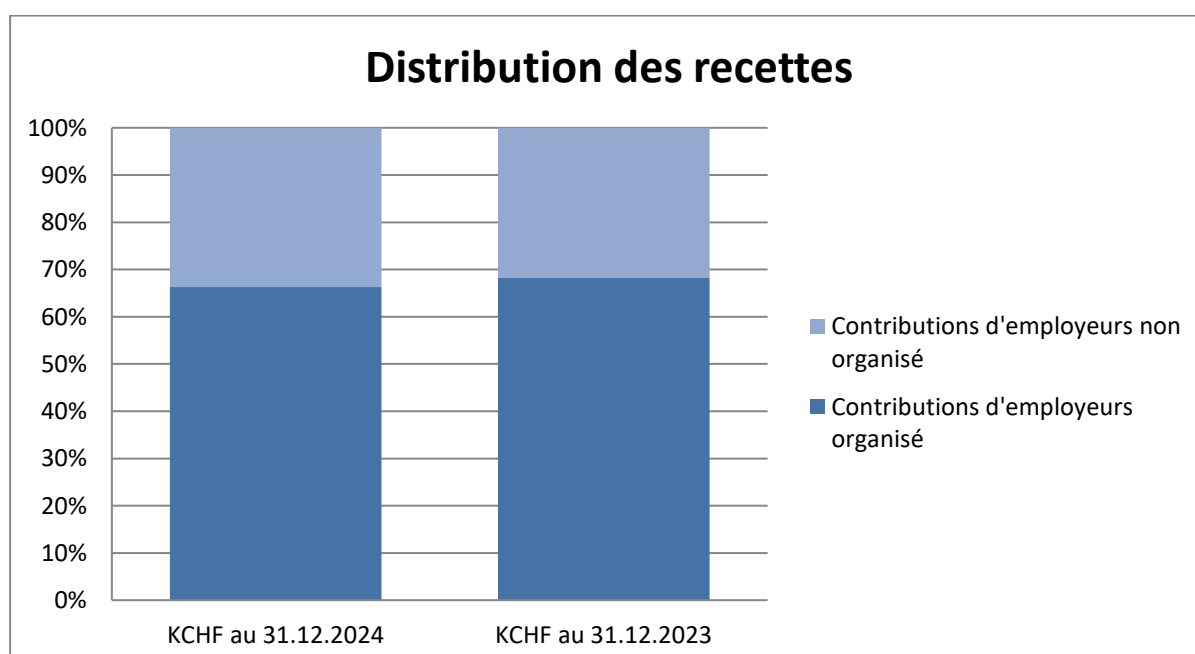
Les passifs comprennent les dettes à payer ainsi que les charges à payer liées aux prestations non encore réglées du contrat collectif de travail, ainsi que les provisions pour engagements envers les travailleurs et employeurs soumis au contrat.



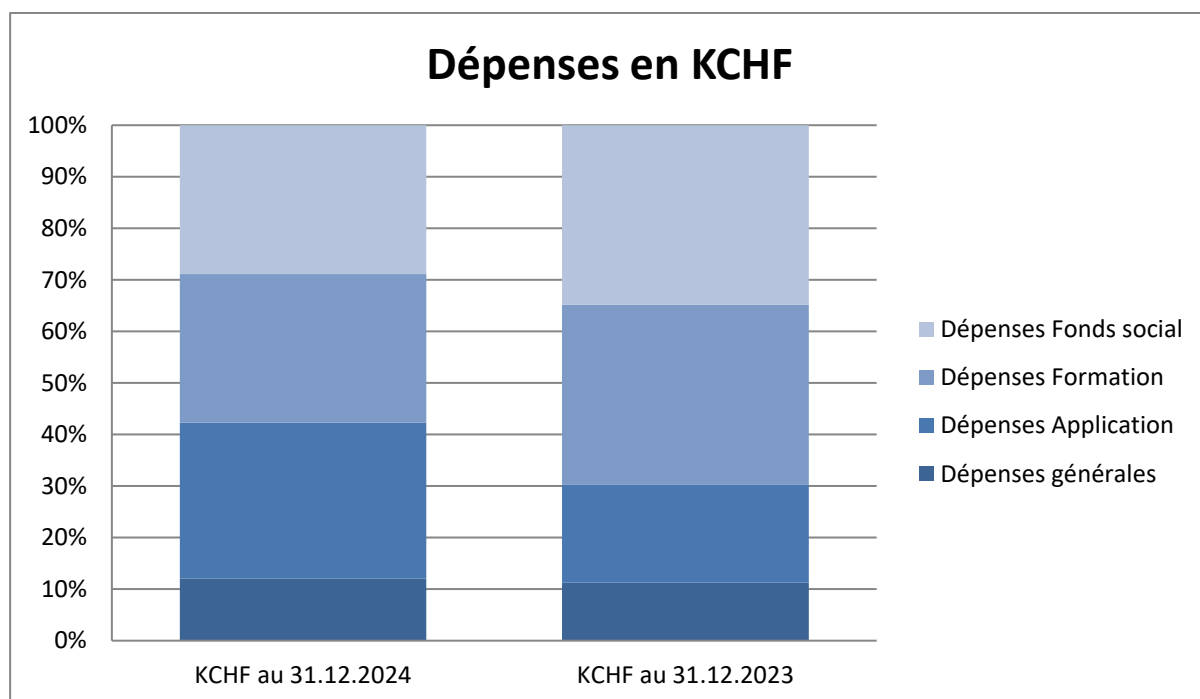
Malgré la réduction des provisions, l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services est toujours en mesure de remplir intégralement ses engagements, même avec des recettes réduites.

Compte d'exploitation

En 2024, les cotisations paritaires ont diminué de 21,4 % par rapport à 2023, s'élevant à un total de 51 millions de CHF (contre 64,9 millions de CHF en 2023). La part des employeurs organisés représentait 66,3 % (contre 68,3 % l'année précédente).



Les dépenses de l'association reflètent les engagements de prestations. Celles-ci s'élèvent à 61,7 millions de CHF, hors réductions de recettes et frais de recouvrement.



Perspectives

Pour l'année 2025, un résultat annuel équilibré est prévu. En raison de la baisse des recettes issues des contributions paritaires, les provisions devraient de nouveau diminuer au cours de l'exercice 2025.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

BILANZ PER 31. DEZEMBER	Annexe	2024	2023
ACTIFS		CHF	CHF
Liquidités		14'331'866.23	23'208'272.12
Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.1	16'656'124.84	23'083'524.77
Autres créances à court terme	3.2	360'718.52	160'191.11
Contributions non encore facturées	3.3	6'212'605.94	7'006'076.56
Régularisations	3.4	153'497.00	179'815.50
ACTIF CIRCULANT		37'714'812.53	53'637'880.06
Actifs financiers	3.2	49'666'450.00	61'874'700.00
ACTIF IMMOBILISE	3.5	49'666'450.00	61'874'700.00
TOTAL DU BILAN		87'381'262.53	115'512'580.06
PASSIFS			
Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.6	8'850'744.03	15'554'912.90
Autres dettes é court terme	3.7	328'753.25	189'274.59
Régularisations	3.8	11'504'275.48	20'516'085.36
Provisions à court terme		-	-
Total des capitaux étrangers à court terme		20'683'772.76	36'260'272.85
Provisions à long terme	3.9	66'697'489.77	79'252'307.21
Total des capitaux étrangers à long term		66'697'489.77	79'252'307.21
CAPITAUX ETRANGERS		87'381'262.53	115'512'580.06
Résultat de l'exercice		-	-
Capital de l'organisation		-	-
TOTAL DU BILAN		87'381'262.53	115'512'580.06

COMPTE D'EXPLOITATION		2024	2023
	Annexe	CHF	CHF
Contributions aux frais d'application de travailleurs	3.10	27'324'459.37	44'982'909.72
Contributions aux frais d'application des employeurs organisés		15'949'777.18	13'303'706.49
Contributions aux frais d'application des employeurs non organisés		7'714'112.01	5'974'683.39
Erträge aus Kontrollkosten von organisierten Arbeitgeber		1'356.30	64'240.76
Produits des coûts de contrôle versées par les employeurs organisés		26'622.00	49'138.62
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs organisés		446'864.20	450'870.46
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs non organisés		138'701.75	493'558.66
Autres charges/produits d'exploitation	3.12	25'207.22	48'012.23
Diminution des produits	3.11	-788'840.07	-1'105'526.30
TOTAL PRODUITS		50'838'259.96	64'261'594.03
Frais d'encaissement		-712'053.63	-878'714.59
Jetons de présence commissions		-207'178.13	-261'181.46
Remboursements des cotisations des membres aux employeurs organisés	3.13	1'493.34	-10'007.96
Remboursements des cotisations des membres aux travailleurs organisés	3.13	-1'972'529.65	-2'412'559.45
Subventions aux associations d'employeurs		-1'297'200.00	-1'292'400.00
Subventions aux associations de travailleurs		-1'293'569.85	-1'293'034.05
Commission de recours - Frais de mandats		-679'408.50	-676'894.50
CPSLS - Frais de mandats		-48'645.00	-48'465.00
Indemnités de perte à d'autres commissions paritaires	3.14	-	-
Autres charges de la CPSLS	3.15	-453'137.29	-420'362.16
TOTAL CHARGES DE GESTION		-6'662'228.71	-7'293'619.17
Contrôles relatifs au respect de la CCT	3.16	-2'937'089.11	-2'155'507.90
Contributions à d'autres commissions paritaires		-5'464'820.42	-4'821'324.12
Commissions paritaires régionales - rai de mandats		-2'912'133.00	-2'474'408.00
Commissions paritaires régionales - Jetons de présence		-179'219.17	-150'924.25
Commissions paritaires régionales - Autres coûts		-40'533.81	-29'703.15
Variation de la provision Application		-1'615'358.15	678'080.85
Application - Frais de mandats		-2'863'075.50	-2'688'192.00
Autres charges de l'application	3.17	-738'674.00	-717'137.05
TOTAL CHARGES D'APPLICATION		-16'750'903.16	-12'359'115.62
Contributions aux frais de formation	3.18	-16'267'703.59	-12'192'455.46
Variation de la provision Formation continue		8'627'292.96	-6'303'171.53
Formation continue - Frais de mandats		-2'774'926.65	-2'778'166.00
Autres charges de formation continue	3.19	-1'904'873.49	-1'306'100.55
TOTAL CHARGES DE FORMATION CONTINUE		-12'320'210.77	-22'579'893.54
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	3.20	-19'899'162.16	-19'587'950.31
Constitution de provisions pour les contributions d'assurance-maladie		4'122'877.34	-2'798'083.23
Assurance indemnité journalière maladie - Frais de mandats		-194'400.00	-193'860.00
Autres charges relatives aux contributions d'assurance-maladie		-	-
TOTAL CHARGES DU FONDS SOCIAL		-15'970'684.82	-22'579'893.54
RESULTAT D'EXPLOITATION		-865'767.50	-550'927.84
Produit financier	3.21	865'767.50	550'927.84
Résultat financier		865'767.50	550'927.84
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00	0.00

FLUX DE TRESORERIE	2024	2023
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Amortissements des actifs immobilisés	-	-
Augmentation / (diminution) des provisions	-12'554'817.44	7'291'908.52
Augmentation / (diminution) des créances résultant de livraisons et prestations	6'427'399.93	-2'105'171.85
Augmentation / (diminution) des contributions non encore facturées	793'470.62	977'451.15
Augmentation / (diminution) des autres créances et régularisations	-174'208.91	-303'895.61
Augmentation / (diminution) des dettes résultant de livraisons et prestations	-6'704'168.87	8'835'033.70
Augmentation / (diminution) autres dettes à court terme et régularisations	-8'872'331.22	-761'961.03
Flux financiers d'exploitation	-21'084'655.89	13'933'364.88
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	12'208'250.00	-32'979'650.00
Augmentation des actifs financiers à court terme	12'208'250.00	-32'979'650.00
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	-8'876'405.89	-19'046'285.12
Justifications:		
Liquidités au 1er janvier	23'208'272.12	42'254'557.24
Liquidités au 31 décembre	14'331'866.23	23'208'272.12
Variation des liquidités	-8'876'405.89	-19'046'285.12
TABEAU RELATIF À LA VARIATION DU CAPITAL	2024	2023
	CHF	CHF
Capital libéré	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
Capital de l'organisation à la fin de l'exercice	-	-

Annexe du rapport financier annuel 2024 (en franc suisses)

1. Fondements et organisation

L'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est une association au sens du Code civil suisse (CC).

Le but est l'application de la CCT Location de services, de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que la promotion de la sécurité au travail et de la protection de la santé et, au moyen du Fonds social, l'amélioration du versement du salaire en cas de maladie.

La présentation des comptes est conforme aux statuts qui prévoient la norme Swiss GAAP RPC 21, les prescriptions du Code des obligations (CO) ainsi que les recommandations techniques relatives à la présentation des comptes, Swiss GAAP RPC, en particulier la recommandation 21; les comptes reflètent ainsi fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

2 Principes en matière d'établissement et d'évaluation du bilan

2.1 Liquidités

Les disponibilités recouvrent les avoirs sur compte chèque postal et les avoirs en banque.

2.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les débiteurs présentant un risque d'insolvabilité font l'objet d'une auto-réévaluation; un correctif forfaitaire est calculé sur le solde restant. Le correctif se fonde sur les valeurs empiriques suivantes: des échéances < à 6 mois feront l'objet d'un correctif à hauteur de 2%, entre 6-12 mois de 33,3%, plus de 12 mois de 90% et les créances au titre de la refacturation des coûts de contrôle et amendes < 12 mois de 50%.

2.3 Sonstige Forderungen und Finanzanlagen

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale. Les actifs financiers sont évalués à leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan (cours ou valeur de marché; prêts et avoirs à leur valeur nominale). Moins les corrections de valeur pour risques identifiables.

2.4 Contributions non encore facturées

Les décomptes finaux pour les cotisations salariales versées aux employeurs jusqu'à fin février de l'année suivant la date de clôture sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, déduction faite d'une correction de valeur forfaitaire de 2%. Pour les décomptes finaux encore en cours au 28.2.2025 ou au 29.2.2024, on part du principe que les avoirs et les créances sont de mêmes montants et ne sont pas importants. C'est pourquoi on renonce à les inscrire au bilan.

2.5 Actifs immobilisés

Au 31.12.2024 et au 31.12.2023, l'association ne possède pas d'immobilisations corporelles devant être inscrites au bilan.

Étant donné que la convention collective de travail est toujours conclue pour une courte période, l'utilisation à long terme des frais de développement ne peut, par conséquent, être garantie. Les frais de développement courants ne pouvant pas être comptabilisés, ils sont donc directement imputés au résultat courant.

2.6 Contributions de formation continue approuvées mais pas encore payées

Les contributions à la formation continue accordées mais pas encore payées, qui ne sont pas encore prescrites, sont provisionnées en tant que régularisation passive. Les demandes dont la fin du cours intervient jusqu'à 12 mois avant la date de clôture sont provisionnées à 100%, celles dont la fin du cours intervient entre 12 mois et 24 mois avant la date de clôture à 50% et celles dont la fin du cours intervient plus de 24 mois à 30% du montant accordé.

2.7 Dépréciations d'actifs

Pour tous les actifs, il est vérifié à chaque jour déterminant pour le bilan s'il existe des signes indiquant que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur atteignable (la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'utilisation). S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable est réduite à la valeur atteignable, la dépréciation grevant le résultat de la période. Dans les années 2024 et 2023, à l'exception de ce qui est décrit sous 2.2, aucune d'éprédation d'actifs n'a été constatée ni comptabilisée.

2.8 Dettes et provisions

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

"L'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services est instituée par les parties contractantes de la CCT afin de remplir, en leur nom et pour leur compte, leurs obligations de droit des obligations indirectes vis-à-vis des travailleurs individuels au moyen des cotisations perçues. Les fonds non encore utilisés constituent une obligation légale pour l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services. L'événement générateur d'obligations dans le passé est la conclusion et l'extension de la CCT, ainsi que le transfert à l'association des tâches définies de manière exhaustive dans la CCT. Comme il existe une obligation légale d'utiliser différence entre les fonds perçus et utilisés pour les objectifs d'utilisation correspondants est comptabilisée comme provision."

2.9 Impôts

Etant donné qu'il n'y a pas eu de bénéfice imposable et qu'aucun capital imposable n'est à disposition, aucune provision pour impôts n'a été constituée.

2.10 Opérations hors bilan

Aucune dette ne doit être portée au bilan.

3 NOTES COMPLEMENTAIRES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

3.1 Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Créances résultant de livraisons et prestations	21'301'312.35	27'556'607.97
Correctifs de valeurs individuelles	-2'975'951.68	-2'111'015.59
Correctifs de valeurs forfaitaires	-1'669'235.80	-2'362'067.61
Total	16'656'124.87	23'083'524.77

Au 31.12.2024, il n'existait aucune créance envers des personnes proches.

Au 31.12.2023, il existe des créances de plus de CHF 5850.00 envers des personnes proches.

3.2 Autres créances à court terme

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Créances d'impôts anticipés	360'718.52	160'191.11
Total	360'718.52	160'191.11

Actifs financiers	49'666'450.00	61'874'700.00
--------------------------	----------------------	----------------------

Les placements comprennent en partie des placements qui arrivent à échéance au cours de l'année suivante, mais étant donné que les placements remboursés sont réinvestis dans la mesure du possible, tous les placements financiers sont inscrits en tant que placements à long terme.

3.3 Contributions non encore facturées

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Contributions non encore facturées d'employeurs organisés	5'062'953.22	5'300'283.89
Contributions non encore facturées d'employeurs non organisés	1'149'652.72	1'705'792.67
Contributions non encore facturées d'autres prestations	-	-
Total	6'212'605.94	7'006'076.56

3.4 Régularisations de actifs

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Diverse Guthaben	-	-1'184.50
Intérêts courus sur actifs financiers	153'497.00	181'000.00
Total	153'497.00	179'815.50

Cf. les explications au point 3.9

3.5 Actif immobilisé

Au 31.12.2024 comme au 31.12.2023, l'association ne possède, selon le commentaire figurant sous le point 2.4, aucun actif immobilisé.

3.6 Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Envers des tiers	3'250'432.33	10'000'477.10
Envers de personnes proches	5'600'311.70	5'554'435.80
Total	8'850'744.03	15'554'912.90

3.7 Autres dettes à court terme

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Paiements anticipés d'employeurs	322'048.00	194'754.39
Dettes envers les assurances sociales	6'705.25	-5'479.80
Total	328'753.25	189'274.59

3.8 Régularisations de passifs

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Contributions à des commission paritaires	1'509'404.77	2'867'007.70
Contributions de formation continues accordées mais pas encore payées	2'445'173.09	3'966'755.56
Remboursements de primes d'assurance d'indemnité journalière maladie	-815'073.19	2'730'744.01
Avoirs pour décomptes finaux non encore établis envers de employeurs	4'089'547.40	6'796'186.01
Envers des personnes proches	2'723'460.00	2'864'420.00
Frais d'encaissement	256'431.88	347'033.33
Provision pour indemnisation période sans DFO	1'470.36	7'409.36
Provisions pour contrôles des entreprises en cours	544'500.00	242'000.00
Autres régularisations de passifs transitoires	749'361.17	694'529.39
Total	11'504'275.48	20'516'085.36

Les régularisations de passifs transitoires "Avoirs envers des personnes proches" recouvrent notamment les remboursements pour contributions de membres, les indemnités forfaitaires aux partenaires sociaux, selon le commentaire sous 3.13

3.9 Provisions à court et à long terme

en CHF	Total	Application	Formation continue	Fonds social
Provisions au 31.12.22	71'960'398.69	8'586'927.84	44'810'166.21	18'563'304.65
Constitution en 2023	-	-	-	-
Utilisation en 2023	-1'131'265.39	-	-	-1'131'265.39
Constitution en 2023	8'423'173.91	-678'080.85	6'303'171.53	2'798'083.23
Provisions au 31.12.23	79'252'307.21	7'908'846.99	51'113'337.74	20'230'122.49
Dépôt en 2024	-	-	-	-
Utilisation en 2024	-1'420'005.29	-	-	-1'420'005.29
Constitution en 2024	-11'134'812.15	1'615'358.15	-8'627'292.96	-4'122'877.34
Provisions au 31.12.24	66'697'489.77	9'524'205.14	42'486'044.78	14'687'239.86

Etant donné que l'association est tenue d'utiliser toutes les contributions perçues à bon escient, la totalité de la différence entre les fonds perçus et utilisés a été mise en réserve pour les utilisations correspondantes.

Cf. les explications au point 2.7

3.10 Contributions aux frais d'application des travailleurs

Le nombre total de travailleurs soumis à la CCT n'est pas connu. Il n'est donc pas possible de se prononcer sur la part exacte des travailleurs organisés et non organisés. C'est pourquoi le montant des contributions aux frais d'exécution des travailleurs organisés et des travailleurs non organisés ne peut pas être indiqué.

3.11 Réductions des recettes

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Pertes sur débiteurs	-616'735.79	-677'108.29
Variation des provisions pour ducroire	-172'104.28	-428'418.01
Total	-788'840.07	-1'105'526.30

3.12 Autres produits d'exploitation

2023 en CHF	au total	Employeurs org.	Employeurs non org.
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	1'907.40	-692.60	2'600.00
Intérêts de retard	45'319.88	-	45'319.88
Autres produits	84.95	-	-
Total	48'012.23	-692.60	47'919.88

2024 en CHF	au total	Employeurs org.	Employeurs non org.
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	-		
Intérêts de retard	24'507.22	-	24'507.22
Autres produits	-	-	-
Total	25'207.22	-	24'507.22

3.13 Remboursements des cotisations des membres

Sous Remboursements des cotisations des membres, conformément à l'art. 26 des statuts, CHF 2'111'996 ont été payés ou facturés en 2024 aux membres des parties contractantes pour les remboursements de 80% des cotisations des membres (employeurs organisés CHF 89'467 / travailleurs organisés CHF 2'022'530) et les provisions ont été réduites de CHF 140'960.

En 2023, CHF 3'297'087 ont été payés ou facturés à l'association (employeurs organisés 684'528 / travailleurs organisés CHF 2'612'559) et les provisions ont été réduites de CHF 874'520.

Cf. également les commentaires sous le point 3.21

3.14 Indemnités de perte à d'autres commissions paritaires

En raison de la période sans DFO en janvier / février 2021, les contributions aux frais d'exécution pour les travailleurs temporaires dans les branches DFO (30% de tous les travailleurs) ont été transférées à d'autres commissions paritaires. En 2023 et 2024, des paiements ont été versés à partir de la provision.

3.15 Autres dépenses de la CPSLS

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Frais des commissions	-35'809.05	-67'257.26
Frais administratifs CPSLS	-223'934.09	-179'852.11
Frais de comptabilité	-93'534.45	-89'576.49
Frais site internet	-51'503.35	-35'498.85
Frais du projet Equal Minimum Pay - banque de données	-48'356.35	-48'177.45
Total	-453'137.29	-420'362.16

3.16 Contrôles du respect de la CCT

En 2023, les provisions pour les contrôles des entreprises en cours ont été réduites de 143 000 CHF. Elles s'élèvent désormais à 242 000 CHF.
En 2024 les provisions pour les contrôles des entreprises en cours ont été réduites de CHF 302'500. Elles s'élèvent désormais à 544'500 CHF.

3.17 Autres charges Exécution

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Frais d'encaissement	-142'550.05	-92'151.05
Coûts de la base de données CCT tempdata	-446'565.35	-399'863.20
Coûts Reportingtool Inkasso	-108'651.35	-106'229.90
Traductions	-14'371.20	-88'150.45
Impressions	-18'031.10	-3'157.75
Autres coûts	-8'504.95	-27'584.70
Total	-738'674.00	-717'137.05

3.18 Contributions aux frais de formation

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Contributions aux frais de formations payées et retenues à la source	-17'802'786.06	-12'696'501.69
Remboursement de contributions versées au titre de la formation continue	13'500.00	18'000.00
dont contributions déjà accordées l'année précédente	3'966'755.56	4'452'801.79
Contributions à la formation continue promises mais encore ouvertes	-2'445'173.09	-3'966'755.56
Total	-16'267'703.59	-12'192'455.46

3.19 Autres dépenses Formation continue

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Coûts de la base de données et du logiciel	-896'228.27	-986'604.76
Coûts des travaux externalisés	-333'557.30	-230'438.55
Autres coûts	-675'087.92	-89'057.24
Total	-1'904'873.49	-1'306'100.55

3.20 Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2022		-1'131'265.39
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2023	-1'420'005.29	-19'587'950.31
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2024	-19'899'162.16	
Paiements supplémentaires pour les années précédentes		
Reprise de provisions utilisées	1'420'005.29	1'131'265.39
Total	-19'899'162.16	-19'587'950.31

3.21 Résultat financier

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Produit des intérêts	621'432.03	531'410.49
Intérêts négatifs	-	-326.11
Frais de placement	-57'307.44	-87'580.60
Pertes de cours	-807.76	-51'820.03
Gains de cours	302'450.67	159'244.09
Total	865'767.50	550'927.84

3.22 Garanties et actifs mis en gage

Aucune garantie n'a été accordée et aucun actif n'a été mis en gage.

3.23 Personnes et sociétés proches

Les avoirs et engagements envers des personnes proches figurant au bilan concernent les membres des associations de swissstaffing, Unia, Syna, SEC Suisse et Employés Suisse.

Les prestations de l'association dans les domaines Dépenses générales, Application et Formation continue sont fournies par ses membres Unia et swissstaffing conformément aux conventions de prestations signées. Les coûts qui en résultant pour Unia et swissstaffing de CHF 9'278'189 (en 2023 CHF 8'666'126) sont indemnisés sur la base des coûts totaux effectifs.

En outre, l'assemblée générale de l'association a décidé de verser aux parties contractantes les indemnités et remboursements forfaitaires suivants pour les cotisations des membres (dans chaque cas, montants bruts, TVA comprise) :

	Clôture 2024	Clôture 2023
Swissstaffing	1'297'200.00	1'976'927.96
Unia	2'494'055.00	2'544'140.35
Syna	618'487.65	1'158'432.10 (dont 336'476.10 pour 2022)
SEC Suisse	167'171.20	166'770.05
Employés Suisse	36'385.65	36'251.00

3.24. Nombre de travailleurs

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle est inférieur à 10 collaborateurs en 2023 et en 2024.

4. Événements postérieurs à la date

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui auraient encore dû être pris en compte dans les comptes annuels 2022 ou 2023.

5. Autres données selon Swiss GAAP FER 21

Dans le domaine de tremptaining, il y a eu un cas de fraude en 2016. Le montant du délit n'est pas encore connu au moment du bilan annuel. En 2018 à 2024, un montant de CHF 147'258 de la sommedélictuelle a été remboursé.

Comme il n'y a pas de collecte de fonds et que l'association a sous-traité les activités administratives sur la base des coûts complets effectifs, il n'y a pas de présentation séparée des charges pour la collecte de fonds, le personnel, les frais de déplacement et de représentation, les charges matérielles, les frais d'entretien et les amortissements, car ces postes de charges sont inclus dans les coûts complets effectifs facturés à l'association.

En ce qui concerne les membres des organes directeurs, les indemnités prévues par le règlement, à savoir l'indemnité annuelle, les jetons de présence et le remboursement des frais, sont payés.

En 2024, les charges se sont élevées à CHF 94'102. Et en 2023, à CHF 134'563.

Annexe

L'organigramme l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services (AFPL)

